



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 30 juillet 2021

Suites données à l'enquête publique sur le projet de Déviation Est de Vesoul par la RN57

La concertation publique initiée par l'État en 2016 autour du projet de déviation Est de Vesoul par la RN57 avait abouti à une large majorité d'avis favorables tant sur son opportunité que sur la variante à retenir.

L'État en tant que maître d'ouvrage, a alors confié à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté le soin d'approfondir les études en étroite concertation avec les collectivités locales sur le fuseau plébiscité. L'objectif était de préparer la déclaration d'utilité publique et les autorisations environnementales réglementaires associées.

L'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'autorisation environnementale unique de ce projet s'est tenue du 29 mars 2021 au 30 avril 2021. La commission d'enquête a conclu à un avis défavorable.

L'État prend acte de cet avis. La préfète de Haute-Saône décide à ce stade, après en avoir informé les collectivités locales, de ne pas donner de suite aux procédures de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale relatives au projet tel qu'il a été mis à l'enquête publique.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70